

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 30 août 2012**

Le trente août deux mil douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, MABIRE Daniel, MABIRE Edouard, POULAIN Thérèse, TARDIF Philippe, VIVIEN Janine, POULAIN Jérôme, DROUET Yves-Marie, FEUARDANT Guy

Absents excusés : CAILLOT Sylvie (pouvoir donné à Joseph POULAIN), JOUANNE Christophe (pouvoir donné à Michèle SONILHAC).

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

Ajout à l'ordre du jour :

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Travaux supplémentaires – Aire de stationnement route du Breuil

Ce point portera le numéro 13.

Informations du Maire-

- Travaux supplémentaires de la cantine,
- Réponse Orange France sur la diminution de leur part financière pour la réalisation de l'ensemble du programme annuel d'effacement prévu par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche
- Rapport de la réunion du 26 juin 2012 sur le système d'assainissement collectif du syndicat d'assainissement du Fleuve, de la Gerfleur et des Douits
- Arrêté portant sursis à statuer, Elevage du Breuil sis « le Petit Breuil »
- Délibération et rapports annuels sur l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes de la Côte des Isles
- Augmentation de 1% du taux de facturation du service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche
- Tarifs des prestations du service de la médecine préventive, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche
- Autorisation de rejet filière d'assainissement non collectif – Christian ECOLIVET
- Mémoire en défense affaire Viard

01 – Assainissement collectif Hattainville 5^{ème} tranche – validation projet 2^{ème} version et autorisation lancement des appels d’offres :

Monsieur le Maire présente au Conseil l’avant-projet pour l’assainissement collectif au village d’Hattainville (5^{ème} tranche).

Le bureau d’étude SAFEGE suite à cet avant-projet propose deux options :

- Solution de base : plus économique à la réalisation qui consiste à raccorder les réseaux Impasse des Ronds Duval (refoulement) et rue de Maudret, sur le poste de refoulement existant rue des Mielles.
- Solution 2 qui consiste à raccorder le réseau créé Impasse des Ronds Duval sur le dernier regard existant rue de Maudret. Cette solution permettrait de diminuer le coût de fonctionnement du poste de relèvement rue des Mielles.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE le projet version 2 pour les travaux d’assainissement collectif à Hattainville (5^{ème} tranche), et retient la solution de base,

AUTORISE le Cabinet SAFEGE à lancer la consultation des entreprises.

02 – Avant-projet Zone 1 AUT Hattainville :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les différents courriers reçus en Mairie se rapportant à l’acquisition potentielle de terrains situés en zone 1AU et 1AUt dans le cadre de l’avant-projet de parc résidentiel de loisirs à Hattainville et afin d’en obtenir la maîtrise foncière.

Mr le Maire présente les différentes ébauches de cet avant-projet notamment le plan proposé par la SCP SAVELLI géomètre à Barneville-Carteret.

Après avoir étudié les propositions sur l’acquisition des terrains, le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE l’avant-projet de PRL au village d’Hattainville,

DONNE POUVOIR au Maire pour engager les acquisitions foncières nécessaires suivant les termes ci-après :

- prix d’acquisition des parcelles au m² suivant le zonage du PLU et l’emplacement,
- acte d’engagement du Maire au nom de la commune établi au regard de chaque propriétaire, précisant la référence cadastrale et la surface à acquérir ou à échanger et précisant que cet acte d’engagement n’est valable que si la commune peut obtenir la maîtrise foncière totale nécessaire à la réalisation du PRL et les autorisations administratives nécessaires.
- engagement des vendeurs pour les cessions ou échanges de terrains à la commune.

Une commission PRL est créée et composée des personnes suivantes:

Mesdames Michèle SONILHAC et Sylvie CAILLOT, Messieurs Alain LECHEVALIER, Joseph POULAIN, Jérôme POULAIN, Edouard MABIRE, Daniel MABIRE, Dieudonné RENAUX et Jean-Marie RENOUF

03 – Cimetière communal – Prix de vente des caveaux :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les travaux de construction de 10 caveaux dans le cimetière communal sont terminés et des réservations sont déjà en cours. De ce fait il convient d’établir un prix de vente.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de facturer la vente d’un caveau au prix de 1 254.18 euros HT (1 500 euros TTC).

04 – Logements communaux Mairie – Appel à candidatures et attributions :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement communal situé au 7 rue des Trois Forges sera libéré par les locataires actuels le 22 septembre prochain et présente les candidatures reçues en Mairie.

Après avoir examiné les dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil

- DECIDE d’attribuer le logement communal situé 7 rue des Trois Forges à Mr LEMOIGNE Romain et Mme SEBESTA Amélie à compter du 1^{er} octobre 2012,

- AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir avec les preneurs sur la base d'un loyer mensuel de 392 euros.

Le logement communal situé 5 rue des Trois Forges occupé par Mr LEMOIGNE Romain et Mme SEBESTA Amélie se trouvant de facto libre à partir du 1^{er} octobre 2012, le Conseil examine les candidatures reçues en mairie pour attribution de ce logement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer le logement communal situé 5 rue des Trois Forges à Mr Jean-Paul CESNE à compter du 1^{er} novembre 2012, des travaux de réfection dans cet appartement devant être réalisés courant octobre 2012,

- AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir avec le preneur sur la base d'un loyer mensuel de 322 euros.

05 – Indemnité de conseil 2012 – Receveur Madame ACCOSSATO :

Vu les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Considérant que le Trésorier Municipal fournit à la collectivité conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Sandrine ACCOSSATO, Trésorière Municipale en poste à Barneville-Carteret en janvier et février 2012 :

- L'indemnité de conseil, selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- L'indemnité de confection du budget.

06 – Personnel – Contrat groupe assurance statutaire :

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune des Moitiers d'Allonne adhère au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 5 janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la manière suivante :

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités de moins de 50 agents : 5,59 %
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC – 1,55%

Ces tarifs seront maintenus pendant 5 ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

07 – Participations scolaires La Glacerie :

Monsieur le Maire présente au conseil l'état de remboursement des fournitures scolaires 2011/2012 pour la classe primaire du centre Jean Itard de la Glacerie et concernant l'enfant Noémie LEBERGER.

Le Conseil, après en avoir délibéré

Décide de verser le montant de 39,14 euros au titre des participations scolaires au Centre Jean Itard de la Glacerie.

08 – Gardiennage de l'Eglise :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 09/13.10.11 en date du 13 octobre 2011 se rapportant à l'indemnité d'un montant de 119.55 euros attribuée à Monsieur et Madame ONFROY pour l'année 2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser l'indemnité de gardiennage 2012 d'un montant de 119.55 euros à Monsieur et Madame ONFROY.

09 – Rapport annuel SIAEP de la SCYE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport annuel établi par le Syndicat AEP de la Scye pour l'année 2011.

Aucune observation n'est formulée par les membres présents.

10 – Convention de travaux avec le Lycée général, technologique et professionnel agricole de SEES – (Orne) :

Monsieur le Maire présente au conseil la convention de travaux entre Lycée général, technologique et professionnel agricole de SEES et la commune des Moitiers d'Allonne au sujet d'un stage d'étudiants en BTSA Gestion et protection de la nature. Ce stage qui se déroulera du 1^{er} au 5 octobre 2012 dans les dunes d'Hattainville, aura pour but la mise en valeur des terrains communaux.

Afin de pouvoir effectuer ces travaux en respectant les procédures adaptées, le lycée a besoin qu'une convention soit signée.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE le projet de stage,
- DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention de travaux avec le lycée général technologique et professionnel agricole de SEES.

11 – Avis sur le Schéma Régional Eolien :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur le schéma régional éolien. Il doit émettre un avis favorable ou défavorable sur la commune des Moitiers d'Allonne, et ce pour le petit éolien et le grand éolien.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au Schéma Régional Eolien sur la commune des Moitiers d'Allonne. (3 abstentions, 12 contre le schéma).

12 – Curage des creux – La Vallée. Les Moitiers d'Allonne :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un curage des creux à La Vallée est nécessaire. Il soumet le devis de Christian ECOLIVET d'un montant de 2 600 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE de réaliser les travaux de curage et VALIDE le devis précité,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ces travaux.

13 – Travaux supplémentaires – Aire de stationnement – Route du Breuil

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires sont à prévoir pour une aire de stationnement et la pose de deux regards, Route du Breuil.

L'entreprise MASTELLOTTO de Carpiquet, en charge des travaux de voirie Route du Breuil, a établi un devis qui s'élève à 5 209.00 euros HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis précité pour un montant total de 5 209.00 euros HT
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

☒ Questions diverses :

=====

- ✓ Busage au calvaire
- ✓ Pluviales rue des Meaudenavilles
- ✓ 1000 Club
- ✓ Trous à boucher aux Meaudenavilles
- ✓ Eclairage public aux Meaudenavilles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 56 minutes.

Affichage : 21.08.2012 – Convocation 21.08.2012

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 15

Aux Moitiers d'Allonne, le 04 septembre 2012
Le Maire,
A. LECHEVALIER